

Futurs de villes

Les villes et leurs acteurs au défi des transitions

Session de formation • 6 et 7 juin 2024
Futuribles International • Paris

Objectifs pédagogiques et compétences visées

Transition écologique, transition numérique et transition des mentalités : bien qu'elles ne soient pas de même nature, ces transitions se combinent pour modifier en profondeur la manière dont on vivra, habitera, travaillera, se déplacera, consommera, apprendra, jouera dans les villes à l'horizon 2030 ou 2040.

La session « Futurs de villes » a pour objectif de donner des outils d'analyse de ces transitions : quels en sont les moteurs et les effets, tant en termes d'« usages » de la ville que de modes de « fabrication » ou de transformation, ou d'émergence d'acteurs ? Mais, il convient aussi d'identifier les points d'appui et de stabilité par rapport à ces transitions, et quels en sont les principaux défis.

De façon générale, cette session vise à rendre compte des réflexions en pointe dans le domaine de la ville et des nouvelles problématiques urbaines, et à permettre de faire le pont entre savoirs académiques et personnes en responsabilité dans les organisations. Il s'agit de donner aux participants des matériaux qui nourrissent leurs réflexions sur les différentes évolutions possibles des villes. Il s'agit aussi de les doter de repères et de clefs de lecture permettant de définir les finalités de l'action afin d'être ensuite en mesure de passer à la mise en œuvre.

Intervenants

Session animée par **Isabelle BARAUD-SERFATY**, économiste et urbaniste, directrice d'Ibicity.

Avec la participation de :

- ▶ **François DÉALLE-FACQUEZ**, urbaniste, directeur d'études chez Acadie et fondateur de la revue *Sur-Mesure*.
- ▶ **Karine GERVAISE**, directrice de cabinet du directeur général de Suez Eau France, directrice de la Stratégie de Suez Eau France.
- ▶ **Sylvain GRISOT**, urbaniste, fondateur de dixit.net, auteur de *Redirection urbaine. Sur les chantiers de l'adaptation de nos territoires* (Rennes : éditions Apogée, 2024).
- ▶ **Sylvy JAGLIN**, professeure, université Gustave Eiffel (UGE), École d'urbanisme de Paris, spécialiste des services en réseaux des villes des Suds, particulièrement en Afrique subsaharienne.
- ▶ **Pascal MADRY**, directeur de l'institut pour la Ville et le Commerce, chercheur associé en urbanisme et en immobilier commercial.
- ▶ **Perrine PRIGENT**, adjointe au maire de Marseille en charge de la valorisation du patrimoine, de l'amélioration des espaces publics, de la place de l'eau dans la ville et de la ville résiliente, et conseillère métropolitaine.
- ▶ **Stéphane SCHULTZ**, consultant et fondateur de 15marches.

Jeudi 6 juin 2024

9h00-9h15 - *Petit déjeuner d'accueil*

9h15-9h45 – Introduction générale et tour de table

Isabelle BARAUD-SERFATY

9h45-11h15 – Redirection urbaine : quels imaginaires alternatifs pour un nouveau rapport aux territoires ?

Plus de 80 % de la ville de 2050 existe déjà. Nous devons donc nous atteler à construire les 20 % restants, mais surtout engager la transformation de ce qui est déjà là. Cette adaptation nécessite une profonde métamorphose. Et si la redirection écologique obligeait à se projeter dans un temps où on vivra au cœur de la canopée, où les bâtiments seront vivants, où la vue depuis la fenêtre de sa chambre à coucher changera selon les pulsations de la ville ? Nous avons besoin d'imagination pour bâtir nos nouveaux futurs.

Sylvain GRISOT

11h15-11h30 – *Pause*

11h30-13h00 – Et si la transition numérique bousculait plus les campagnes que les villes ?

Le numérique s'est désormais normalisé et installé dans la vie quotidienne des citoyens bouleversant la manière dont ceux-ci habitent, travaillent, apprennent, font leurs courses, ou se déplacent. Il consacre l'émergence d'acteurs, les plates-formes numériques, qui, telles Google Maps ou Amazon, vont jusqu'à devenir des fournisseurs de services urbains... sans pour autant construire des maisons ou des villes. Désormais, une nouvelle phase s'ouvre : les villes doivent répondre à de grands défis comme le changement climatique ou le déclin démographique tandis que l'intelligence artificielle modifie les leviers d'action et les rapports de force. Mais les changements ne seront-ils finalement pas plus radicaux dans les campagnes que dans les villes tandis que le numérique redessine les frontières entre ces deux concepts ?

Stéphane SCHULTZ

13h00-14h30 – *Déjeuner en commun*

14h30-16h00 – Le commerce comme révélateur de l'évolution des mentalités

L'accès à une offre de proximité, alimentaire ou non, semble redevenir central dans les préoccupations des consommateurs ; demande encore accrue à l'occasion de la récente crise sanitaire. De nombreux acteurs (ré)inventent ainsi le monde du commerce de proximité : artisanat commercial, commerce rural, commerce express, commerce de flux, *drives*... Comment les acteurs du commerce s'organisent-ils pour investir ce marché ? Comment transforment-ils la ville ? Jusqu'où ira la bataille de la proximité ?

Pascal MADRY

16h00-16h30 – *Pause*

16h30-18h00 – La géographie, ça sert, aussi, à faire l'avenir !

Même si les glaciers fondent et la ligne de côte recule, l'histoire et la géographie des villes restent encore déterminantes. En quoi constituent-elles une forme de permanence dans ces transitions ? Alors que notre attachement à l'égalité des territoires, aux grands systèmes urbains régionaux ou encore à la morphologie héritée des villes était jusqu'à récemment ébranlé par la métropolisation et la mobilité croissante de la population, les transitions créent-elles de nouvelles inégalités ? La géographie a-t-elle encore un sens pour la pratique de la prospective ?

François DÉALLE-FACQUEZ

Vendredi 7 juin 2024

8h45-9h00 - *Petit déjeuner d'accueil*

9h00-10h30 – Le futur de l'eau dictera-t-il le futur des villes ?

Comment les villes pourront-elles gérer alternativement le trop d'eau (les inondations) et le manque d'eau (pas assez d'eau) ? À la fois en termes d'accès à la ressource, de modes de vie, mais aussi du point de vue financier, alors que les tuyaux d'eau potable et d'assainissement sont souvent très anciens et que le modèle économique des opérateurs de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées ou pluviales reposait sur l'hypothèse d'une hausse

des quantités facturées ? Quelle solidarité tarifaire appelle la future gestion de l'eau ?

Karine GERVAISE

10h30-11h00 - Pause

11h00-12h30 - Les rues de Marseille en 2037

L'espace public est l'endroit qui concatène tous les enjeux de la ville. C'est l'agora, le liant de la collectivité. L'espace public est un lieu refuge, encore plus dans des territoires comme Marseille, où en janvier 2024, les températures dépassaient les 25 degrés, et alors que les personnes les plus touchées par le réchauffement climatique sont les catégories populaires. Comment les nouvelles formes de mobilité, la logistique urbaine, les enjeux de proximité et d'inclusion, l'adaptation au réchauffement climatique, etc. transforment-ils les rues ?

Perrine PRIGENT

12h30-14h00 - Déjeuner en commun

14h00-15h30 - Et si les villes africaines aidaient à penser le futur des infrastructures urbaines ?

Les réseaux d'énergie, d'électricité, d'eau potable, d'assainissement sont exposés, dans les villes contemporaines, à une variabilité et une imprévisibilité croissantes des flux liées notamment aux changements climatiques et aux évolutions rapides des pratiques. Leur conception dominante, sous la forme de grands réseaux centralisés, est ébranlée par la nature des défis à relever (flexibilité, sobriété matérielle, redimensionnement, etc.). Les solutions alternatives observables dans de nombreuses villes africaines peuvent-elles être pensées comme des formes d'adaptation aux incertitudes croissantes ? Dans quelle mesure sont-elles porteuses d'enseignements pour les villes des Nord ?

Sylvy JAGLIN

15h30-15h45 - Pause

15h45-17h00 - Synthèse et évaluation

Isabelle BARAUD-SERFATY

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Un dossier de base sera remis aux participants comprenant la copie imprimée des principaux supports utilisés ainsi qu'une bibliographie.

Le nombre de participants sera limité à 20 afin de permettre un maximum d'échanges.

La session sera animée par Isabelle Baraud-Serfaty.

Suivi et appréciation des résultats

Toutes les séances seront introduites par un exposé très largement illustré d'exemples concrets et ponctué d'échanges avec les participants qui permettent de s'assurer de l'acquisition des connaissances.

Public visé et prérequis

Cette formation s'adresse aux personnels d'entreprises impliquées dans la production du cadre urbain (BTP, éco-technologies, énergie, transports...), aux collectivités territoriales, aux agences d'urbanisme..., et plus généralement à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du cadre urbain.

Nous nous réservons le droit de vous joindre pour vérifier l'adéquation de votre profil avec le programme choisi afin de garantir l'homogénéité du groupe et la qualité de la formation.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalités d'évaluation

Cette session de formation fera l'objet d'une évaluation par les participants. À l'oral, à la fin de la session et à l'écrit, par le biais d'un questionnaire électronique envoyé à chaque participant.

Modalités pratiques

La formation a lieu au siège de Futuribles International, 47 rue de Babylone, 75007 Paris, France. Bouton sous le digicode pour ouvrir la porte cochère, au fond de la cour pavée, interphone, 2^e étage, accessible par ascenseur ou escalier.

Métro : Saint-François-Xavier, Vaneau ou Sèvres-Babylone.

Parking : Bon Marché ou Invalides.

Vous recevrez une lettre de convocation confirmant l'enregistrement de votre inscription et une facture valant convention de formation. Sur simple demande, nous pouvons vous transmettre une convention de formation et une liste d'hôtels.



ASSOCIATION FUTURIBLES INTERNATIONAL

47, rue de Babylone, 75007 Paris, France
Tél. + 33 (0)1 53 63 37 70 - E-mail : croels@futuribles.com
Site Internet : www.futuribles.com

Inscription

Corinne Roëls • Futuribles International
47, rue de Babylone, 75007 Paris, France • Tél. + 33 (0)1 53 63 37 71
E-mail : croels@futuribles.com • Site Internet : www.futuribles.com
Siret : 784 314 940 00056 • APE : 9499Z • N° TVA : FR21 784314940 • N° d'agrément : 11751653975

Participant

Nom - Prénom
Organisation - Service
Adresse
Code postal - Ville - Pays
Tél.
E-mail
N° TVA

Si différentes :

Adresse de convocation
Adresse de facturation

- S'inscrit à la formation « Futurs de villes. Les villes et leurs acteurs au défi des transitions » des 6 et 7 juin 2024, au prix de 1 430 euros hors taxes, soit 1 716 euros TTC (TVA à 20 % incluse)*.

**Les frais de participation comprennent la participation à l'ensemble de la formation et les supports. Les déjeuners sont offerts aux participants. Toute inscription multiple permet, dès la deuxième inscription, de bénéficier d'une réduction de 10 % (remise non cumulable avec les remises dont bénéficient les membres de Futuribles International). Les membres partenaires de Futuribles International sont dispensés de frais de participation (valable pour une personne dans la limite des places disponibles).*

Futuribles International est un organisme de formation certifié Qualiopi. Son numéro d'enregistrement est le 11751653975. La formation dure 14 heures réparties en deux journées.

Règlement

- Par chèque à l'ordre de Futuribles International
- Par virement bancaire. Banque Neuflyze OBC-00107
IBAN : FR76 3078 8001 0710 2020 4120 024 / BIC : NSMBFRPPXXX
- Par carte Visa American Express n°
Expire fin Cryptogramme
- Au reçu d'une facture

Date : Signature et cachet :

Conditions générales de vente

En cas d'annulation, formulée par écrit 10 jours avant la formation, les droits d'inscription, moins 15 % de frais de dossier, seront remboursés. Au-delà, aucun remboursement ne sera effectué et les frais seront dus en totalité mais les personnes inscrites pourront se faire remplacer. Futuribles International se réserve la possibilité de faire évoluer le contenu ou de changer d'intervenants. Si par suite de circonstances majeures, Futuribles International ne pouvait assurer à la date prévue la tenue de la session de formation, elle s'engage à proposer de nouvelles dates de remplacement. En cas de litige entre les parties, seul le tribunal de commerce de Paris est réputé compétent.